

Recommandations et exigences actuelles en matière de formation continue

APIS-SAES - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2019				
Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	Pas d'exigence	15.00 Points-log	Non
Labels acceptés Tous				
Composition des activités de formation Le domaine des soins infirmiers anthroposophiques (Label): minimum 20 points-log Activité de formation informelle: max. 15 Points-log				

APS TSO - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2017

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Non
Labels acceptés Tous				

APSP - Exigence en matière de formation continue Valable à partir du 2021

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	210.00 Points-log	0.00 Points-log	63.00 Points-log	Oui

Labels acceptés

Tous

Composition des activités de formation

Les activités éducatives informelles (auto-apprentissage par le biais de la littérature spécialisée, participation à des associations professionnelles de psychologie par le biais d'activités au sein de conseils d'administration, participation à des comités et commissions) peuvent comprendre un maximum de 63 points log.

Les spécifications de l'e-log s'appliquent aux réservations manuelles (<https://www.e-log.ch/documents/48826/69579/Manuell+erfassbare+Bildungst%C3%A4tigkeiten.pdf/b1a98d44-3356-b68b-3234-2d8dbc9d426d?t=1592314196405>).

Sanctions

En dernier lieu, des sanctions sont imposées par le biais de l'exclusion du club.

Pour plus de détails, voir https://sbap.ch/wp-content/uploads/2019/11/SBAP_Richtlinien-fu%CC%88r-die-Fortbildung_10.2019.pdf

ASCL - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2020

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	45.00 Points-log	35.00 Points-log	Pas d'exigence	Non

Labels acceptés

Tous

Exigences de formation

Domaines d'activité

- Conseils en allaitement/période d'allaitement (Tous les 3 ans)

Composition des activités de formation

45 log-points, au moins 35 avec BSS Label

Recommandation

1ère année e-log: Conditions de base et 10 log-points

2ème année e-log: 25 log-points

à partir de la 3e année e-log: 45 log-points, au moins 35 avec BSS Label

Exigences supplémentaires

Conditions de base une fois:

Dernier examen IBCLC ou obtention du CAS consultants en allaitement et lactation (au cours des 10 dernières années)

Il y a plus de 10 ans: Cours de remise à niveau (au moins 12h) au cours de 36 derniers mois.

De 2021:

examen/recertification IBCLC ou obtention du CAS consultants en allaitement et lactation (au cours des 5 dernières années)

Il y a plus de 5 ans: Cours de remise à niveau (au moins 12h) au cours de 24 derniers mois.

ASI - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2014

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	Pas d'exigence	15.00 Points-log	Non
Labels acceptés Tous				
Composition des activités de formation Activité de formation informelle, au max. 15 pts log				
Sanctions Aucune				

ASTRM - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2017

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	75.00 Points-log	70.00 Points-log	5.00 Points-log	Non
Labels acceptés Tous				
Recommandation Tous les rôles CanMEDS doivent être couverts.				
Sanctions aucune				

CURACASA - Exigence en matière de formation continue Valable à partir du 2014

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	75.00 Points-log	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Oui

Labels acceptés

Tous

Composition des activités de formation

Pas de directives, mis à part remplir les exigences supplémentaires

Sanctions

Les sanctions sont définies dans le concept de qualité de CURACASA.

Exigences supplémentaires

Pour toutes les personnes qui ont adhéré à la convention administrative:

- Journée qualité de CURACASA, 1x par année civile
- Auto-évaluation CURACASA, 1x par année civile
- Ev. évaluation par un tiers (réalisée une fois par année auprès de 5% des personnes ayant adhéré à la convention administrative).

Pour les personnes qui ont nouvellement adhéré à la convention administrative:

- Formation sur les normes de qualité (une seule fois, durant l'année suivant la signature de la convention)

FSSF - Exigence en matière de formation continue Valable à partir du 2020

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	50.00 Points-log	15.00 Points-log	20.00 Points-log	Oui
Labels acceptés Tous				
Composition des activités de formation Au moins 15 pts log labélisés Activité de formation informelle, au max. 20 pts log				
Recommandation Les exigences de la FSSF sont seulement pour les sages-femmes indépendantes pour les autres ce sont des recommandations.				
Sanctions Les détails de l'obligation de formation continue FSSF se trouve sous le Wiki sous: 3.1 Perfectionnement et formation continue FSSF				
Exigences supplémentaires La réduction de points s'applique au cycle 2020-2022 en raison de la pandémie corona.				

labmed - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2017

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	60.00 Points-log	15.00 Points-log	Non
Labels acceptés Tous				
Composition des activités de formation activité de formation informelle, au max. 15 pts log				

SAfW - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2018

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue		
3 années	84.00 Points-log	60.00 Points-log	24.00 Points-log	Non		
Labels acceptés Tous						
Exigences de formation <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> Thèmes <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des plaies (Tous les 3 ans) </td> <td style="width: 50%; border: none;"> Domaines d'activité <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des plaies (Tous les 3 ans) </td> </tr> </table>					Thèmes <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des plaies (Tous les 3 ans) 	Domaines d'activité <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des plaies (Tous les 3 ans)
Thèmes <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des plaies (Tous les 3 ans) 	Domaines d'activité <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des plaies (Tous les 3 ans) 					
Composition des activités de formation L'activité de formation continue exigée s'adresse au Spécialiste en plaies et cicatrisation selon les critères définis dans le profil de la SAfW faïtière. La durée de la période du certificat est de trois ans. La SAfW acceptera pendant une période de trois ans les formations labélisées délivrant un contenu sur les plaies. Ex.: éducation thérapeutique, stomathérapie, podologie, etc. D'autres activités de formation peuvent être tirées du profil spécialiste des plaies.						
Recommandation Le nombre de point e-log exigé fait référence aux opportunités de formation qui sont labélisés par la SAfW. Les événements qui ne sont pas labélisés comme p.ex. réseau des plaies s'appliquent comme "participation à une présentation" et sont rémunérés d'une façon générale avec 1 point e-log. On peut acquérir au maximum 3 points par année civile. Les personnes spécialisées en soins de plaies devront choisir avec quelles activités pédagogiques les scores demandés seront obtenus. La SAfW propose de suivre les recommandations du profil Spécialiste en plaies et cicatrisation et d'organiser leur activités de formation d'une façon variée pendant la période du certificat de trois ans.						
Sanctions Aucune. Les noms des spécialistes des plaies, membres de la SAfW, qui ont obtenu le nombre recommandé de points e-log et ayant une activité clinique dans le domaine de soins de plaies de 20% seront publiés en ligne, annuellement, sur le site de la SAfW sauf si ceux-ci manifestent leur désaccord.						
Exigences supplémentaires Pour les spécialistes des plaies indépendants, la formation obligatoire annuelle exigée par Curacasa est prise en compte.						

SGMC/SSCM - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2020

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue				
3 années	60.00 Points-log	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Non				
Labels acceptés Tous								
Exigences de formation <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Type • Workshop (Tous les 3 ans) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Thèmes • Codage (Annuellement) </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="vertical-align: top;"> Domaines d'activité • Codage (Annuellement) </td> </tr> </table>					Type • Workshop (Tous les 3 ans)	Thèmes • Codage (Annuellement)	Domaines d'activité • Codage (Annuellement)	
Type • Workshop (Tous les 3 ans)	Thèmes • Codage (Annuellement)							
Domaines d'activité • Codage (Annuellement)								

SIGA/FSIA - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2014

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	45.00 Points-log	15.00 Points-log	Non
Labels acceptés Tous				
Recommandation Couvrir tous les rôles CanMEDS				
Sanctions Aucune				

SOINS D'URGENCE SUISSE - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 2017

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	60.00 Points-log	45.00 Points-log	15.00 Points-log	Non
Labels acceptés Tous				

SSMI - Recommandation en matière de formation continue Valable à partir du 1

Durée de la période couverte par le certificat	Nombre minimum de points-log	Nombre minimal de points-log par label	Nombre maximal de points-log pour la formation informelle	Obligation de formation continue
3 années	75.00 Points-log	0.00 Points-log	15.00 Points-log	Non
Labels acceptés Tous				
Exigences de formation Domaines d'activité <ul style="list-style-type: none"> • Soins intensifs (Tous les 3 ans) 				
Composition des activités de formation Formation non- formelle : 60 points e-log en 3 ans - le domaine des soins intensifs : au minimum 45 points e-log en 3 ans - les divers domaine des soins infirmiers : au maximum 15 points e-log en 3 ans Formation informelle : au maximum 15 points e-log en 3 ans				